



BILAN D'ACTIVITÉ 2019 DE LA
MISSION NATIONALE
DE CONTRÔLE DES PRÉCURSEURS CHIMIQUES

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

M N C P C
MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE
DES PRÉCURSEURS CHIMIQUES

ÉDITORIAL



Les agents de la Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC) ont pour 2019 continué à maintenir l'équilibre entre simplification des démarches et vigilance indispensable face au risque de détournement.

Pour ce qui est des simplifications, le rapprochement entre le label de confiance « opérateur économique agréé » (OEA) de la douane et les agréments et enregistrements requis pour le commerce des précurseurs constitue un jalon marquant. Les bénéficiaires ont pu déposer un dossier allégé, la MNCPC ayant pu recueillir

des informations d'ores et déjà disponibles dans la logique du « dites-le nous une fois ». Traitées par ailleurs en priorité, ces demandes ont été instruites dans des délais réduits à 5 jours contre les 3 semaines habituellement observées pour le temps complet de délai d'instruction et de délivrance des demandes. Cette prise en compte en France du statut OEA, prévue par la réglementation, constitue à ce jour une déclinaison inédite au sein de l'Union européenne.

Le nombre d'autorisations d'exportation simplifiées, porté à 53 pour 2019, a permis aux sociétés concernées de gagner en fluidité dans leurs démarches et en souplesse dans leurs échanges à l'international. L'effort mené en ce sens se poursuivra bien entendu en 2020.

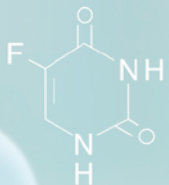
L'action de surveillance et de vigilance s'est pour sa part concrétisée par le recueil de 50 déclarations de soupçon, couvrant des commandes passées en France ou depuis l'étranger. Les vérifications faites ont permis de lever le doute et/ou de préserver la réputation des opérateurs concernés. Marquée par une augmentation des signalements directement liés à des précurseurs de drogue, l'activité en 2019 a fait écho au regain d'attention des organisations criminelles pour les drogues de synthèse dont le gouvernement a pris la pleine mesure au travers du plan national de lutte contre les addictions qui court jusqu'en 2021.

Dans le même esprit, la parution d'un décret en octobre 2019 régissant le commerce des précurseurs a permis de remettre au cœur de la réglementation la notion de « personne responsable ». Point de contact clé de la MNCPC, la personne désignée responsable doit en effet disposer d'une vue d'ensemble sur le commerce et la gestion des précurseurs au sein d'une société ou d'un établissement. Il est en effet indispensable qu'elle puisse en retour faire remonter rapidement toute transaction anormale ou vol. Prises ensemble, la MNCPC dispose ainsi d'un réseau de personnes alertes sur les enjeux du détournement. Elle doit pouvoir identifier au sein d'une

structure un ou plusieurs interlocuteurs en prise directe avec les précurseurs. La création par le décret du statut de personne référente venant en appui à la personne responsable vise donc à concilier ce besoin et celui de pouvoir répartir les rôles au sein d'une société ou d'un établissement en fonction des contraintes organisationnelles. Fidèle à sa démarche partenariale, la MNCPC a mené ces réflexions avec les fédérations professionnelles. Ce cadre novateur sera présenté à l'occasion du colloque national prévu pour le 13 mars 2020.

Enfin, la MNCPC entreprendra à partir de cette année une refonte de son téléservice Télescope. L'ambition est de permettre à terme de pouvoir réaliser l'intégralité des démarches en ligne et d'obtenir des documents 100% dématérialisés. Répondant ainsi à une attente forte des entreprises, ce projet s'inscrit en droite ligne avec la transformation numérique au cœur des priorités de la direction générale des entreprises.

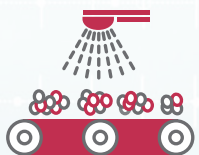
Thomas COURBE



Quelques données marquantes pour 2019

Catégories de public
principalement concernées
par le commerce des précurseurs chimiques

Plus de **870** opérateurs :



1597 exportations couvertes
par des autorisations
délivrées en 15 jours ouvrables ou moins dont

53 autorisations simplifiées
couvrant en moyenne près de 6 exportations

33 autorisations d'importation
délivrées et traitées dans un délai moyen de 5 jours

98 agréments
et

134 enregistrements délivrés,
traités dans un délai moyen d'une dizaine de jours

50 
déclarations de soupçon

La MNCPC en quelques mots

Créée par arrêté interministériel du 11 mars 1993, la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC) a pour mission principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des substances chimiques susceptibles d'être détournées pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues.

L'action de la MNCPC se veut avant tout préventive. Elle fait appel à la vigilance de tous les professionnels qui acquièrent, fabriquent, vendent, stockent, échangent et utilisent ces substances chimiques, communément connues sous le nom de précurseurs de drogues.

Cette action, qui s'inscrit dans un cadre tant européen que mondial, ne vise pas à interdire l'usage de ces produits qui ont des utilisations licites multiples et bien souvent incontournables dans l'industrie, que ce soit pour la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agroalimentaires, de parfums, de peintures ou dans de très nombreuses compositions largement commercialisées. L'enjeu est d'assurer une surveillance et un encadrement de leur commerce licite afin d'éviter des détournements pouvant conduire à la fabrication clandestine de drogues.

Pour les opérateurs concernés, ceci entraîne un certain nombre d'obligations administratives (agrément, enregistrement, déclarations, mentions inscrites sur les substances, fourniture de documents, tenue de registres, etc.) et un impératif à la fois légal et éthique (la notification de soupçon).

La MNCPC, autorité compétente française pour la surveillance des précurseurs chimiques, par sa composition interministérielle (Industrie, Douane, Police), sa place d'interlocuteur auprès des autorités compétentes étrangères, ses relations établies et étroites avec le monde de l'industrie et du commerce, son action de pivot entre les opérateurs français et les services d'enquête, joue un rôle essentiel dans l'animation et la coordination de ce dispositif fondé sur le partenariat entre les acteurs économiques et administratifs.

Pour nous contacter

Par téléphone : 01 79 84 34 00

Par mail : mncpc.dge@finances.gouv.fr

Site internet : <https://precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr/fr>



DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

Direction générale des entreprises

67, rue Barbès
94201 Ivry-sur-Seine Cedex

precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr